

## Aide-mémoire

### Aide-mémoire à l'attention des détenteurs d'animaux de rente

Ce document s'adresse aux détenteurs d'animaux de rente qui pourraient être touchés par les conséquences radiologiques d'un accident dans une centrale nucléaire. Il contient des informations concernant la prévention et les mesures à prendre en cas d'accident.



#### Thèmes

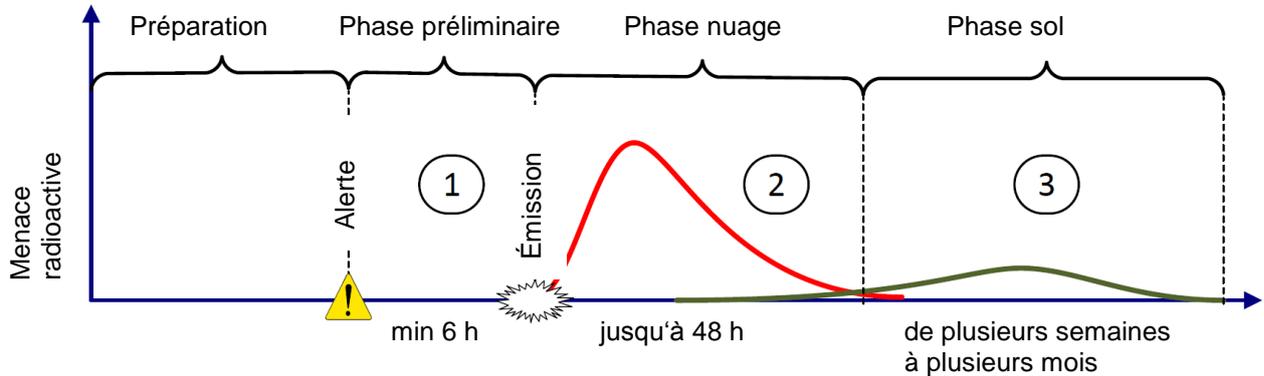
- Mesures générales de prévention dans les exploitations agricoles
- Mesures en cas d'ordre de séjour en un lieu protégé (domicile/cave)
- Mesures en cas d'ordre d'évacuation de la zone 1 de la centrale nucléaire de Mühleberg
- Mesures à prendre pendant la phase sol

#### Principes

- Les préparatifs relèvent de la responsabilité des détenteurs d'animaux.
- Il n'est pas prévu que les autorités participent à l'évacuation des animaux de rente.
- La protection des personnes l'emporte systématiquement sur toutes les autres mesures.
- Les directives transmises par les autorités via radio ou d'autres médias l'emportent systématiquement sur les indications contenues dans le présent document.

## Niveaux de danger en cas d'émission de radioactivité en provenance d'une centrale nucléaire: les 3 phases

Chronologie conforme au scénario de référence de la Confédération (en cas d'accident: suivre les bulletins radio)



## Préparatifs dans les exploitations agricoles (aujourd'hui)

Voici, à titre préventif, quelques réflexions concernant les mesures à prendre au sein d'une exploitation en cas d'accident. Le tableau ci-dessous dresse la liste des points à considérer. Ces différentes mesures devront être adaptées au fonctionnement spécifique de chaque exploitation.

<b>Stabulation</b> 	Lieux ouverts	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avez-vous la possibilité de clôturer ces lieux?</li> <li>Les procédures d'exploitation peuvent-elles être optimisées en vue de limiter au maximum le temps passé en plein air par l'agriculteur?</li> </ul>
	Lieux à découvert	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avez-vous la possibilité de clôturer ces espaces extérieurs?</li> </ul>
	Ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un système de ventilation en continu est-il absolument nécessaire (centres d'engraissement)?</li> <li>Que se passerait-il en cas de panne du système de ventilation?</li> </ul>
<b>Nourriture animale</b> 	Fourrage conservé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposez-vous d'une certaine quantité de fourrage conservé pour chaque saison?</li> </ul>
	Stockage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les stocks de fourrage se trouvent-ils à l'abri des intempéries?</li> </ul>
<b>Cheptel</b> 	Catégories spéciales d'animaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faut-il prévoir le transport de certains animaux – p. ex. les chevaux en pension – dans un lieu situé en dehors de la zone 1?</li> </ul>
<b>Infrastructures à alimentation électrique</b> 	Chauffage	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'approvisionnement des infrastructures vitales est-il assuré en cas de coupure de courant?</li> </ul>
	Ventilation	
	Installations de traite	
	Traitement du fourrage	
<b>Autres équipements de production</b> 	Chauffage	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'exploitation dispose-t-elle d'une réserve de diesel et d'essence?</li> </ul>
	Groupe électrogène	
	Véhicules	

## 1. Phase préliminaire

Alerte téléphonique par les autorités

- Mettre les animaux de rente à l'abri et s'en occuper.
- Maintenir un stock de fourrage, si possible à couvert. Recouvrir les stocks de fourrage qui se trouvent à l'air libre. Évaluer l'autonomie électrique de l'exploitation et, dans la mesure du possible, l'améliorer.
- Rentrer les récoltes alimentaires ou tout autre produit agricole.
- Dans tous les bâtiments contenant des équipements volumineux, fermer les ouvertures inutilisées. Faire en sorte de pouvoir colmater très rapidement (à l'aide d'une couverture de protection, p. ex. bâche en plastique) les ouvertures régulièrement utilisées.
- Dans les étables, s'assurer qu'un système d'abreuvement est disponible.
- Mettre les appareils et les machines dans un lieu couvert.
- Trouver un lieu d'hébergement situé juste en dehors de la zone à évacuer au cas où un ordre d'évacuation serait donné.
- Retirer son équipement de protection individuel auprès des services d'intervention communaux.

## 2. Juste avant la phase nuage

Alarme via sirène et radio

- Fermer hermétiquement les fenêtres et les portes des étables.
- Baisser la ventilation des étables au maximum.
- Réduire la ventilation du foin au strict nécessaire.
- Écouter la radio, s'installer dans un lieu protégé (domicile/cave) conformément aux directives des autorités ou se rendre au foyer d'hébergement situé en dehors de la zone à évacuer.

## 3. Phase sol

Information via radio

- Retour ponctuel à l'exploitation pour dispenser les soins quotidiens au cheptel conformément aux instructions des autorités (Quand peut-on retourner à l'exploitation au plus tôt? Combien de temps peut-on y demeurer? Etc.).
- S'occuper des animaux exclusivement dans un bâtiment couvert.
- En cas de séjour dans une zone contaminée: assurer sa propre protection (protection des voies respiratoires) et appliquer les mesures dosimétriques (contrôle de l'exposition au rayonnement) selon les prescriptions des responsables de la dosimétrie des sapeurs-pompiers ou de la protection civile.
- Les secteurs dans lesquels les autorités ont ordonné de prendre des mesures de protection pendant la phase nuage et les secteurs exposés au vent sont soumis à l'interdiction préventive de récolte et de pâture tant que la situation radiologique n'est pas clairement établie.
- Les autorités communiquent la levée de l'interdiction de récolte et de pâture et les instructions relatives aux éventuelles mesures d'urgence à prendre.

## Check-list des mesures générales de préparation en cas d'accident

- Avoir du matériel à disposition pour l'optimisation des procédures d'exploitation (protection des réserves de fourrage, fermeture des ouvertures superflues, bâche de protection, maintien de l'approvisionnement en électricité de l'exploitation en cas de panne de courant, optimisation de l'approvisionnement en eau pour l'abreuvement dans les étables, etc.).
- Prévoir des piles de réserve, s'assurer qu'on capte la radio sans recours au réseau.
- Disposer en permanence de stocks de fourrage suffisants pour environ dix jours.
- Pour la zone 1: repérer un lieu d'hébergement possible pour sa propre sécurité situé en dehors de la zone et se mettre d'accord avec les sapeurs-pompiers (équipement de protection individuel).
- Disposer de rations d'urgence et de réserves d'eau potable dans l'exploitation.
- Évaluer le besoin en soutien des services d'intervention de la commune (sapeurs-pompiers, protection civile) et dresser la liste des tâches possibles.
- Consigner par écrit les résultats de l'évaluation de l'exploitation et les solutions possibles aux problèmes détectés, puis ranger le document et le présent l'aide-mémoire au même endroit.

## Où trouver cet aide-mémoire?



Vous trouverez de plus amples informations dans les brochures fournies avec la pochette contenant les comprimés d'iode.

Vous pouvez télécharger cet aide-mémoire sur le site Internet des communes de la zone 1 et sur celui de l'OSSM.

Éditeur:  
Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM)

Février 2016